COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JANVIER 2024 A 19H00

<u>Présents</u>: MM. BOURGOIN Marcel, ROULLET Laurent, ROSSIN Richard, REDON Gilles, Mmes MURITH Roseline, CHAPUT Muriel, MM. GALLEGO Emile, PETIT Jean-Pierre, VALET Benoit, REMONDIERE Denis, MONGEOT Jean-Noël et Mme DUMONT Eva.

<u>Était excusée :</u> Mme PEINTURIER Catherine donne pouvoir à Mme CHAPUT Muriel

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente Monsieur OBOEUF Kévin et ses collaborateurs de la société NATURAL FORCES FRANCE qui sont venus présenter leur société et probablement un projet éolien sur du domaine privé entre le lieudit Le Soleil et la commune de Mouhet.

Leur projet est d'implanter 2 éoliennes entre le lieudit Le Soleil et la commune de Mouhet. Les parcelles concernées appartiennent à des propriétaires privés et le projet est en cours de discussion auprès d'eux.

Après de nombreux échanges, leur présentation se termine à 20h00 pour laisser place à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

- Nomination d'un secrétaire de séance

M. Laurent ROULLET a été nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2023

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

- Demande de subvention pour aider les familles à financer un voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande d'une administrée pour une participation financière de la commune au voyage scolaire de sa fille en Espagne du 15 au 20 avril 2024.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 50.00€ par collégien qui réside sur la commune et qui participe au voyage cité ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 50.00€ par collégien qui réside sur la commune et qui participe au voyage en Espagne du 15 au 20 avril 2024 ;

Le Maire devra demander au collège de Saint Benoit du Sault de nous transmettre un justificatif attestant de la participation des élèves de La Châtre L'Anglin au voyage en Espagne du 15 au 20 avril 2024.

- Mise à jour du tableau des emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité en cas de modification, de création, de suppression ou de la modification de la durée hebdomadaire d'un poste,

Considérant que des délibérations modifiant le tableau des effectifs ont été prises lors des Conseils Municipaux ses dernières années,

Considérant qu'afin d'assurer un suivi précis, il convient d'établir un état récapitulatif des postes budgétés au 1^{er} janvier 2024,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification du tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité comme suit :

1

| Cadres d'emplois | Grades | Nombre d'emplois |
|--------------------------------------|--|-------------------------|
| Filière administrative | Address and address and the second and a | 4 (1 |
| Adjoints Administratifs Territoriaux | Adjoint administratif principal de 1ère classe | 1 (temps complet) |
| Filière technique | | |
| Titulaires | | |
| Agents de Maîtrise Territoriaux | Agent de maîtrise principal | 1 (temps complet) |
| Adjoints Techniques Territoriaux | Adjoint technique | 1 (temps complet) |
| Contractuels | | |
| Adjoints Techniques Territoriaux | Adjoint technique | 1 (19h00 hebdomadaires) |
| Adjoints Techniques Territoriaux | Adjoint technique | 1 (13h30 hebdomadaires) |

Il précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces emplois seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la modification du tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité ci-dessus.

- Mise à jour du régime indemnitaire du personnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2024-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération n°2021-02-09-02 du 09 février 2021 relatif à la mise à jour du régime indemnitaire du personnel,

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour modifiant le tableau des emplois,

Considérant les dernières refontes de certains grades d'emplois, il convient de mettre à jour les montants des plafonds de l'IFSE et du CIA par groupes de fonctions et par cadres d'emplois,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les montant annuels de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) comme suit à compter du 1^{er} février 2024 pour les agents titulaires et contractuels :

IFSE

| Cadres d'emplois | Groupe | Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions | Montant annuel du plafond de l'Etat |
|--------------------------------------|--------|--|-------------------------------------|
| Adjoints Administratifs Territoriaux | 1 | Responsabilité de direction générale Connaissances multi-domaines Diversité des tâches Expérience Grande disponibilité Autonomie | 11 340 € |
| Agents de Maîtrise Territoriaux | 1 | Poste avec responsabilités techniques Connaissances particulières liées au domaine d'activité Qualifications Diversité des tâches Expérience Autonomie | 11 340 € |
| | | | |

| Adjoints Techniques Territoriaux | 2 | Connaissances particulières liées au domaine d'activité Diversité des tâches | 10 800 |
|----------------------------------|---|--|--------|
| | | Autonomie, Expérience | |

CIA

| Cadre d'emplois | Groupe | Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions | Montant annuel du plafond de l'Etat |
|--------------------------------------|--------|--|---|
| Adjoints Administratifs Territoriaux | 1 | Responsabilité de direction générale Connaissances multi-domaines Diversité des tâches Expérience Grande disponibilité Autonomie | 1 260 |
| | | 7 decinomic | |
| Agents de Maîtrise Territoriaux | 1 | Poste avec responsabilités techniques Connaissances particulières liées au domaine d'activité Qualifications Diversité des tâches Expérience Autonomie | 1 260 |
| Adjoints Techniques Territoriaux | 2 | Connaissances particulières liées au domaine d'activité Diversité des tâches Autonomie, Expérience | 1 200 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la mise à jour du régime indemnitaire du personnel.

- Informations - Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'une administrée a demandé s'il serait possible d'installer un abris bus au lieudit Montarnoud.
 Après concertation, l'ensemble du conseil demande au Maire de consulter les différents fournisseurs pour avoir un prix pour cet achat.
- que la société CLOUE nous a transmis un nouveau devis pour le tracteur tondeuse qui a été revu à la baisse.